

Baronnies

en drôme provençale

Numéro 13 Juin 2024

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

26110 NYONS - www.cc-bdp.fr

Budget 2024

Croire en notre avenir

PAGE 4/7

Dossier :
Budget 2024

PAGE 8/9

Tout savoir sur votre
Taxe d'Enlèvement
des Ordures Ménagères

PAGE 10/12

Du côté des entreprises

PAGE 13/14

Les actualités du *Pôle Social*
de votre Communauté de
communes

Harmonie ambulance
GROUPE vyv



REMUZAT | **NYONS**
☎ 04 75 27 84 19 | ☎ 04 75 26 03 03

TAXIS - AMBULANCES - VSL - MINIBUS

DUFOUR
- PLÂTRERIE -



Plaques de plâtre
Faux plafonds
Isolations



Z.A. Les Laurons • 26110 NYONS
Tél. 04 75 28 57 11 - contact@dufour-platrerie.fr

ARNAUD
ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT
DES BARONNIES

NYONS
VAISON
BUIS

04 75 27 90 40
04 90 36 22 44
04 75 27 97 43

www.arnaudassainissement.com

ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
JEUNET ET FILS

- Electricité Générale
- Neuf & Rénovation
- Climatisation, Chauffage & VMC
- Domotique
- Automatismes Portail
- Alarme & Vidéo Surveillance
- Borne de charge Photovoltaïque




06 83 60 12 76 contact@jeunet-electricite.fr
26110 NYONS

biocoop
LA BIO NOUS RASSEMBLE

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h15
et de 14h30 à 19h00.

ZA les Laurons 26110 Nyons - Tél. 04 75 27 48 69

www.biocoop.fr

ENTREPRISE B.T.P.



RODARI
Charles & Fils

185, rue du Docteur André Dion
Z.A. Les Laurons - 26110 NYONS
E.mail : btp@rodari.net

Tél. 04 75 26 11 88

SAME
MENUISERIE



EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS - MEUBLES - PARQUETS
ESCALIERS - STORES ET MOUSTIQUAIRES
ZA du Grand Tilleul - 26110 NYONS
04 75 26 09 92 - same@menuiserienyons.fr

BRUNTP
TRAVAUX PUBLICS



235, chemin de la Buze - 26510 SAHUNE
☎ 04 75 27 41 79 - info@bruntp.fr

Édito du Président

2024, **Une Année Charnière et Cruciale.**

En effet, en 2021, il y a eu une évolution des taux qui n'était qu'un ajustement minimum, qui faisait suite implicitement :

➤ d'une part aux travaux de fusion menés par le cabinet conseil ;

➤ et d'autre part, au collage et ajustement réaliste après les deux/trois premières années de la mise en place de notre squelette organisationnel et fonctionnel de cette fusion imposée.

De plus, souvenons-nous que les années qui ont suivi ont été traversées, malheureusement et lourdement, par la crise sanitaire liée à la pandémie covid-19.

Puis 2022, d'Espérance en Résilience, fut une année intense et structurante, suivie en 2023, par une année fondamentale et déterminante...

Le budget 2024-2025 permettra de porter ce qui se doit de donner corps et d'objectiver la fin de notre mandature jusqu'en mars 2026, et en ce sens c'est une **Année Charnière et Cruciale.**

Depuis..., **le squelette des premières années**, notre communauté, de fait, a pris du corps, elle s'est épaissie et a grandi de façon réaliste et pragmatique.

Ce budget 2024 traduit et concrétise les diverses et multiples délibérations votées et imposées, soit des différentes compétences déléguées par l'État et la Loi, soit par le nécessaire souhait et la volonté pragmatique des communes...

Notre vérité Territoriale inspire et impacte des réalités opérationnelles de gestion et de concrétisation technique, administrative et budgétaire.

Sur un certain nombre de thèmes, après la première mise en place, et impulsion, en fonction de la nouveauté des enjeux et des perspectives, il nous faudra tendre rapidement vers une période de maturité, sérénité et pérennité.

En effet, sur des Thèmes Nouveaux imposés ou choisis, les accompagnements extérieurs, subventions ou autres, qui sont au rendez-vous de l'INITIATIVE, mais qui s'estompent malheureusement et très vite... c'est pourquoi, nous veillons unanimement, avec sagesse lucidité et réactivité car ces interruptions d'aides peuvent, par contre coup radical, étouffer et mettre à mal subitement nos orientations et équilibres budgétaires.

Ce budget 2024, se doit également d'assurer et d'inspirer profondément celui de 2025. Sur chaque thème, compétences et services, nous avons, pour ces deux années qui se présentent à nous, tous les éléments pour finaliser ce qui sera et fera l'étape 1 de notre EPCI des Baronnies en Drôme Provençale.

Avec Raison, nous œuvrons collectivement pour gérer, assurer, assumer et mener à bien, de façon rationnelle, l'ensemble des compétences dont nous avons la charge et la responsabilité, tant juridique, qu'administrative, technique, opérationnelle et sécuritaire.

Pour faire face aux perspectives et aux réalités de

concrétisation des enjeux de ce projet raisonnable et raisonné d'animation et de gestion de notre EPCI, cela impose et nécessite un **minimum d'ajustement budgétaire pour en assurer sa pérennité...**



Nous devons et en avons conscience, que cela nous impose donc inéluctablement et collectivement, une attitude, des devoirs et des engagements à tenir...

Notre Communauté de Communes, au terme de ce mandat, aura donné corps aux réalités statutaires de naissance, comme à celles qui se sont agrégées au fil du temps d'une manière ou d'une autre, pour être ce qu'elle est, et représente à ce jour, au cœur et à la vie de ce Territoire des Baronnies en Drôme Provençale, ses 67 Communes, avec ses plus de 21 000 Habitants, qui demeure en soit et se doit de **perpétuer un ensemble cohérent, dynamique, solidaire, uni et soudé.**

Pour ce faire, cela doit être empreint du plus grand respect qui soit, vis-à-vis de notre Collectivité, des missions et services, qu'elle s'engage à assumer et à remplir, vis-à-vis des citoyens habitants de ce Territoire, comme vis-à-vis des Institutions et Administrations.

Cet EPCI dont on a la Responsabilité Collective, il faut le soutenir, il faut se soutenir, se solidariser, pour entreprendre ensemble avec raison, pragmatisme et détermination, ce dont on nous a délégué et confié, la responsabilité de gestion et de mise en œuvre, pour ce Territoire, ses Communes et ses Habitants Citoyens de nos Baronnies en Drôme Provençale.

Nous avons présenté en toute sincérité aux élus du territoire au cours de différentes réunions, la genèse globale de la Construction Budgétaire de ces Budgets 2024 de notre Communauté qui ont été **votés en avril dernier...**

Notre CCBDP est un des deux ventricules du Cœur de Vie du Bloc Communal de notre Territoire. De ce bloc fait de ses 67 communes, entre autres, des Hautes Baronnies au Val d'Eygues, du Pays de Rémuzat au Pays de Buis, de Montbrun-les-Bains, Séderon à Saint-Maurice-sur-Eygues, Nyons, Mirabel-aux-Baronnies, de Rémuzat, Villeperdrix à Propiac, Buis-les-Baronnies, Mérimodol-les-Oliviers, et toutes les autres qui engendrent et vivifient les destinées de ce Territoire de plus de 21 000 habitants....

Thierry DAYRE,
Président de la Communauté de Communes
des Baronnies en Drôme Provençale

Une Année Charnière et Cruciale

Préparé par le Président et les Vice-Président(e)s, approuvé par l'assemblée le Conseil communautaire, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée et ceci dans le cadre de l'exercice des compétences intercommunales.

Ce budget a été approuvé par les conseillers communautaires réunis en date du 9 avril 2024.

Il se présente en 2 parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Les dépenses

- Investissement : ces dépenses concernent les travaux et assurent l'amélioration de l'ensemble des structures intercommunales et du cadre de vie.
- Fonctionnement : ce sont toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).

Les recettes

- Impôts locaux : ils financent l'intercommunalité, et aussi le Département, la Région, et la Commune. Ils sont constitués des taxes professionnelle (CFE), d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), foncière sur le bâti et le non bâti. Les taux sont votés par le Conseil communautaire. Les recettes de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont exclusivement destinées à financer le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD).
- Dotations de l'État : elles sont versées à chaque collectivité locale en fonction de différents critères. Elles correspondent à la participation de l'État pour la gestion de la Communauté de communes.
- Revenus divers : ils sont constitués des produits des services (facturation pour l'inscription en crèche par exemple) et ventes diverses (revente matériaux de recyclage par exemple).

Aménagement du territoire



- Dépôt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial composé de 115 actions avec un volet "adaptation" renforcé. Mise en œuvre d'animations d'ateliers CLIMASTORY® auprès du public.
- Mise en œuvre d'actions Mobilité : Bonus vélo, service de location longue durée VELO POUR TOUS, service découverte gratuit de VAE, abris vélo sécurisés, lignes de covoiturage, mise en œuvre du Plan de Mobilité employeur de la CCBDP avec le Challenge Mobilité et du forfait mobilité durable pour les agents, la Fête du vélo à Nyons...
- Suite à la phase de Diagnostic, le SCoT continue son élaboration avec la phase de Plan d'Aménagement Stratégique. La question de la Santé est un enjeu spécifique à ce SCoT, une entrée par un urbanisme favorable à la santé est développée.

Habitat



- Lancement d'une Opération programmée pour l'amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale. Signature de la convention OPAH intercommunale pour la réhabilitation du parc privé avec Nyons et Buis les Baronnies en tant que Petites Villes de demain, ainsi qu'avec 9 autres communes, Saint-Maurice-sur-Eygues, Venterol, Vinsobres, Saint-Auban-sur-l'Ouveze, Rémuzat, Sahune, Les Pilles, Séderon, Montbrun-les-Bains.
- Lancement d'une animation de l'OPAH durant 3 ans pour la rénovation thermique du parc privé avec notamment une opération façade. Un accompagnement auprès des bénéficiaires éligibles permettra des aides aux travaux conséquentes pour les ménages modestes et très modestes.
- Préfiguration d'un Plan Local de l'Habitat sur l'ensemble de la CCBDP.
- Des conseils gratuits en architecture et en aménagement paysager. En parallèle de cette actualité, le service d'assistance architecturale et paysagère à destination des habitants, des municipalités et des entreprises du territoire se poursuit.

Activités de Pleine Nature et Mobilité douce



- Finalisation des études et des travaux d'aménagement Véloroute Voie Verte et de la passerelle himalayenne, création d'itinéraires VTT « enduro » sur le Val d'Eygues, restauration du sentier de Bramard (Sahune), structuration de la compétence « gestion des sites naturels d'escalade », reconduction du label « Territoire vélo », soutien aux associations partenaires, soutien au développement du BikePark VTT sur Nyons, étude pour l'aménagement d'espaces de repos et de valorisation sur le GRP « Tour des Baronnies à Pied ».

Mutualisation



- Recrutement d'une secrétaire mutualisée pour intervenir auprès des mairies des territoires du Val d'Eygues et du pays de Rémuzat en cas de besoin de remplacement momentané de leur secrétaire (arrêt maladie, congés maternité ...). Développement du réseau de secrétaires de Mairie. Création d'un service « test » de téléassistance en comptabilité, groupement d'achat pour des défibrillateurs.

Economie et développement



- Poursuite des études opérationnelles et acquisition des terrains pour les nouvelles Zones d'activités de Nyons et de Buis-les-Baronnies.
- Poursuite du travail d'étude avec l'Epora (Etablissement Public Foncier) pour le rachat et la requalification de friches : Cornillon-sur-l'Oule, ZA la Palun, ...
- Maintien des aides directes à l'investissement pouvant être apportées aux artisans/commerçants.

Tourisme et développement touristique



- Préparation d'une nouvelle convention d'objectifs avec l'office de tourisme communautaire des Baronnies en Drôme Provençale.
- Mutualisation des sites Internet des 5 Offices de tourisme au sein de Destination Drôme Provençale.

Voirie



- L'abondement envers les communes est reconduit par la CCBDP
- ADN
- Paiement des acomptes conformément au plan prévu et énoncé le 29 juin 2021. A la fin de l'opération, 17 870 prises auront été installées.

GEMAPI*



En lien avec les 4 syndicats (SMEA – Eygues / SMOP – Ouvèze / SMBVL – Lez / SMIGIBA / Méouge), la CCBDP coordonne et participe financièrement aux actions.

* Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

SPANC* / Irrigation, Eau, assainissement (contrat Zone de Revitalisation Rurale « ZRR ») avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de la Drôme



- Le contrat ZRR est signé entre les communes et l'agence de l'eau. L'accompagnement et le déploiement sont prévus jusqu'à la fin de l'année par la CCBDP.
- L'étude diagnostique sur la gestion de l'eau et de l'assainissement est en cours. L'accompagnement à la mise en œuvre débutera en 2025. Le prestataire désigné est le bureau COGITE. La loi prévoit la prise de compétence au 1er janvier 2026.
- Le service SPANC gère 3.800 installations (contrôles répétés sur 10 ans, soit +/- 380 installations contrôlées par an), auxquelles s'ajoutent les contrôles liés aux ventes immobilières, aux nouveaux permis de construire et aux mises aux normes des installations.

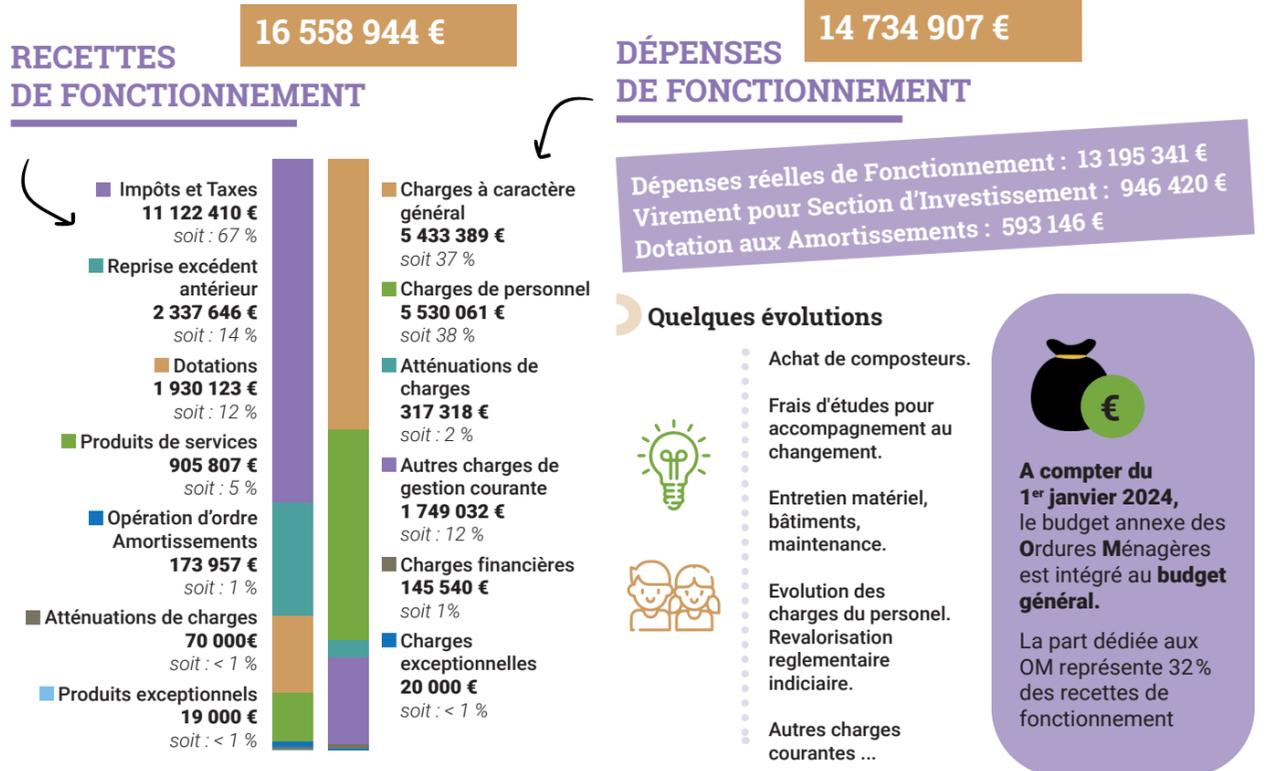
* Service Public et Assainissement Non Collectif

Petite Enfance / Enfance Jeunesse



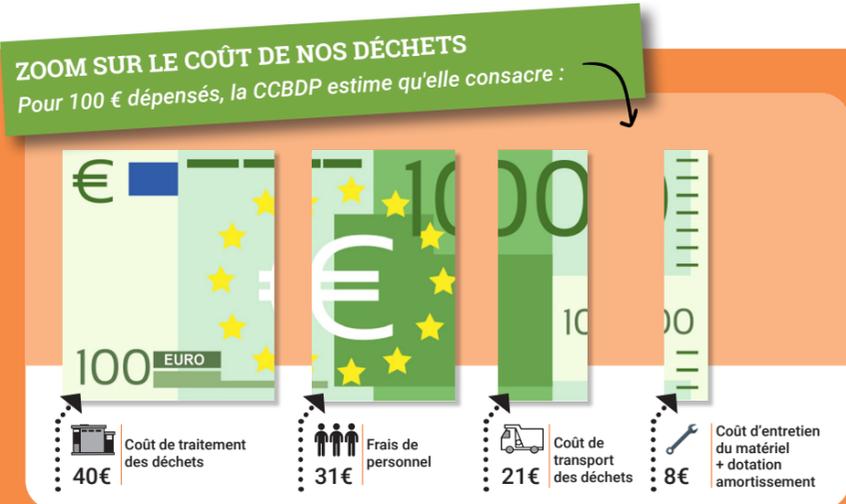
- Reprise en gestion directe de 2 microcrèches (Les Pilles et Montbrun-les-Bains).
- Ouverture d'une microcrèche « nano crèche » 6/8 enfants, à Séderon, à partir de septembre 2024.
- Aménagements divers des locaux des Petits Bouts (Nyons) et des Frimousses (Rémuzat). Étude en cours.
- Projet de construction de la crèche à Montbrun-les-Bains, étude CAUE en cours.
- Démarrage des travaux de la nouvelle crèche Les Souris Vertes sur la Commune de Buis-les-Baronnies.

Un budget de fonctionnement responsable



Dont recettes provenant de la fiscalité locale

| | FONCIER BÂTI | FONCIER NON BÂTI | TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES (THRS) | COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) | FISCALITÉ PROFESSIONNELLE DE ZONE (FPZ) |
|--------------|--------------------------------------|-------------------------------------|---|---|---|
| CCBDP | 2024 3 001 861 € 8,59 % | 2024 328 456 € 21,37 % | 2024 722 071 € 5,08 % | 2024 295 094 € 7,45 % | 2024 11 259 € 27,53 % |

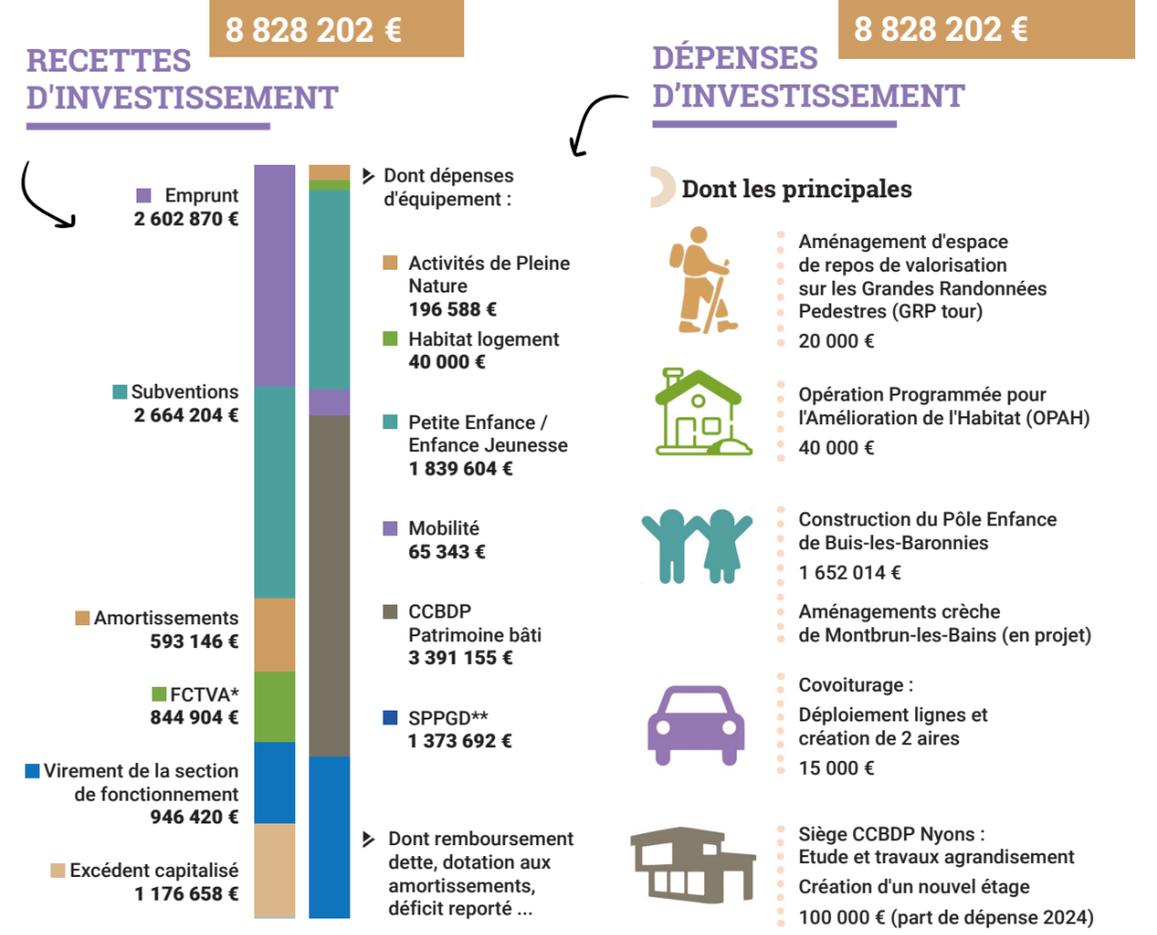


GESTION DES DÉCHETS, COLLECTE ET TRAITEMENT *

- Qu'est-ce qui change en 2024 ?
- Nous passons tous à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), fini la Redevance des Ordures Ménagères (REOM).
 - Indexation sur base de la Taxe Foncière.
 - Le taux de taxation reste inchangé.

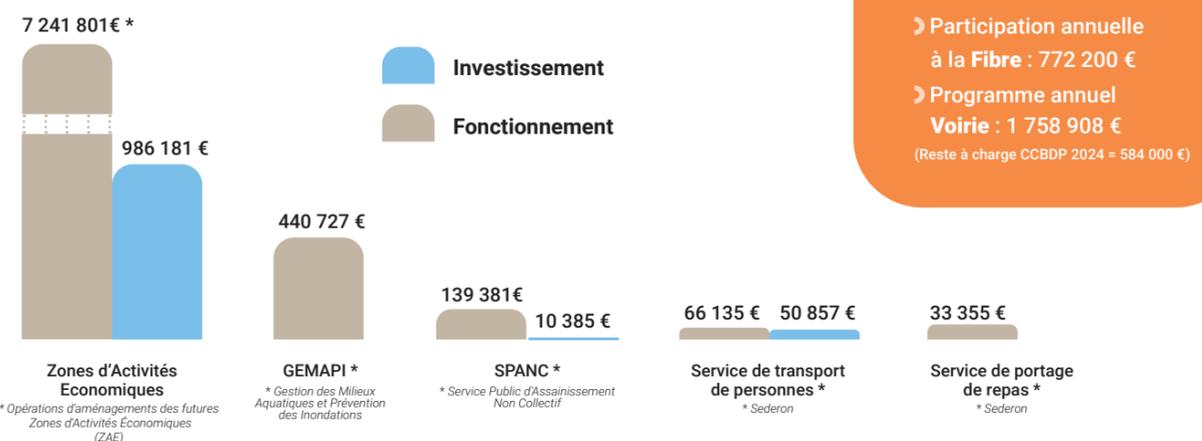
* P8 - P9 : Tout savoir sur votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Un budget d'investissement tourné vers l'avenir



*FCTVA = Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
 ** SPPGD = Service Public de Prévention et Gestion des Déchets

AUTRES BUDGETS ANNEXES EN CHIFFRES



POUR MÉMOIRE

- Participation annuelle à la Fibre : 772 200 €
- Programme annuel Voirie : 1 758 908 €
- (Reste à charge CCBDP 2024 = 584 000 €)

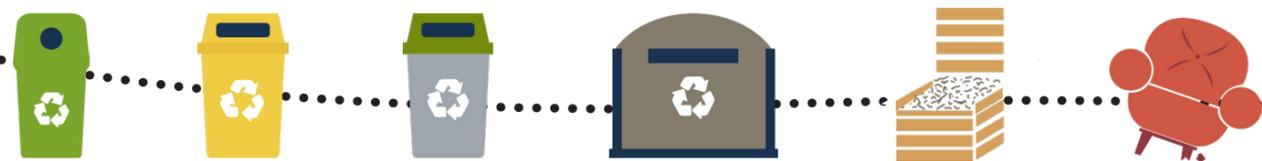
Tout savoir sur votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)



L'avenir en matière de gestion des déchets offre des perspectives de développement extraordinaires. La prise de conscience progressive et la mutation de la société en pleine évolution dans la perception d'un élément considéré encore par certains à tort comme un déchet vers un élément pouvant et devant devenir une ressource est à promouvoir et à accentuer.

L'enjeu principal est de trouver des usages à tous nos déchets. Mais il en est un autre tout aussi primordial : la limitation et la réduction de la production de déchets elle-même.

Ces enjeux touchent toutes les sensibilités aussi différentes soient-elles (environnementale, économique, touristique ...) car, puisque chacun d'entre nous produit des déchets, chacun se doit donc d'être acteur.



POURQUOI LE MODE DE FINANCEMENT DE VOTRE TAXE ÉVOLUE-T-IL ?

Nos déchets coûtent cher

Le coût de nos déchets est directement lié à la réduction des tonnages que la loi nous impose afin de maîtriser au mieux l'impact de notre consommation sur notre environnement.

La mise en place des actions et des outils permettant de faire évoluer nos performances de tri engendre une augmentation liée à la hausse

- de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (enfouissement et incinération des déchets),
- des coûts de l'énergie et des matières premières,
- des coûts de prestations de tri et de traitement des déchets.

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

La réglementation impose aux collectivités d'uniformiser les modes de financements de la compétence Gestion et Collecte des déchets dont elles ont la charge.

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale a opté pour une généralisation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à toutes ses communes membres (voté à la majorité le 27 juin 2023 / délib.120_2023).

Mode de règlement de la TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est payée tous les ans par tous les propriétaires (ménages et entreprises) dans le cadre des impôts locaux, en même temps que la taxe foncière. Son montant dépend de la valeur locative du logement (ou du local professionnel).

La collecte des déchets sur le territoire de la CCBDP en 2023

14 703 tonnes

de déchets collectés sur l'ensemble du territoire (déchèteries et points d'apports volontaires)



QUE FINANCE LA TEOM ?

Nous sommes passés à un mode de financement unique (TEOM) qui finance la quasi totalité du service :



3 Déchèteries Intercommunales



LES PARTENAIRES DE LA CCBDP

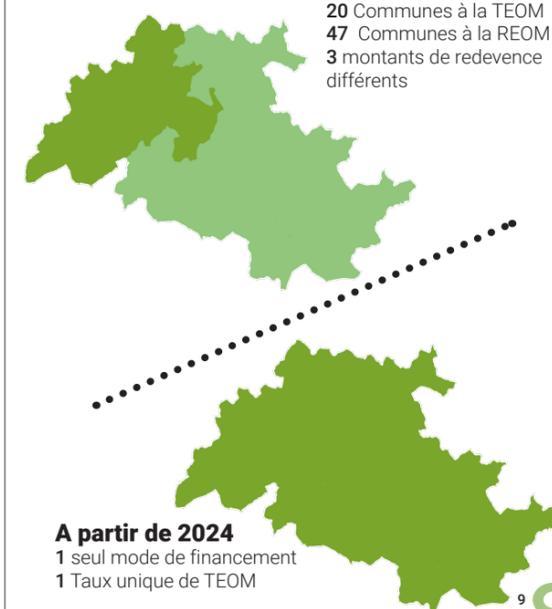
Le SYPP (Syndicat des Portes de Provence) est un partenaire privilégié des communautés de communes locales et particulièrement de la CCBDP. Acteur du transport des déchets du territoire de nos 67 communes et de leur traitement, le SYPP permet des actions complémentaires de sensibilisation au tri, de communication et de promotion dans la gestion des biodéchets, à la fourniture de compost... Après avoir lancé son usine SYPROVAL, le SYPP réfléchit à des exutoires en termes de biodéchet.

- **2 postes de médiateurs du tri**
- Mise en œuvre de placettes de compostage collectif.
- Soutien à la communication autour du tri, du recyclage, de la réduction des déchets.



Petit rappel

Jusqu'en 2023
20 Communes à la TEOM
47 Communes à la REOM
3 montants de redevance différents



A partir de 2024
1 seul mode de financement
1 Taux unique de TEOM

UN TAUX UNIQUE

Les objectifs du taux unique

Harmoniser la politique tarifaire à l'échelle de la Communauté de Communes.

Faire face solidairement à l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets.

Inscrire cette nouvelle disposition dans la démarche de prévention des déchets, pour collectivement réduire nos déchets et notre impact environnemental.

Le calcul de la TEOM :

$$50\% \text{ de la valeur locative du logement } * \times 12,95\% = \text{Montant de la TEOM}$$

Du côté des entreprises de notre territoire

Déploiement de la Signalisation d'Information locale (SIL) sur le Pays de Buis les Baronnies et des Hautes Baronnies



Jean-Jacques MONPEYSSEN
Vice-Président en charge
de l'Économie

Depuis 2018, la Communauté de communes déploie sur les communes volontaires des Baronnies une **Signalétique d'Information Locale (SIL)**. Sa fonction est le guidage des usagers de la route vers des pôles d'intérêt local (produits du terroirs, hébergements, sites touristiques ou culturels) ou des équipements et services.

Ces nouveaux ensembles s'intègrent dans **une charte de signalétique globale** en cohérence avec les préconisations établies par le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales et le Département de la Drôme.

Une vingtaine de communes de la vallée de l'Eygues ont adhéré à cette opération.

Depuis 2022, la Communauté de communes poursuit le **déploiement**

de la signalétique sur les territoires du **Pays de Buis les Baronnies** et des **Hautes Baronnies**.

La commune de Buis-les Baronnies a adhéré à ce programme en 2022.

Dans les prochaines semaines, les communes de Beauvoisin, Bénivay-Ollon, Bésignan, Vercoiran et Séderon bénéficieront à leur tour de cette signalétique ainsi que la commune de Piégon pour la vallée de l'Eygues.

L'ensemble des pôles d'intérêt local à signaler a été défini en partenariat étroit avec les communes concernées.

Le programme bénéficie d'une subvention de 40 % de la région Auvergne Rhône Alpes et d'une subvention de 25 % de l'Etat, les communes concernées et la CCBDP co-finançant le reste à charge.



Ce programme est **co-financé** par l'Etat et la Région Auvergne Rhône-Alpes



Signature de la reconduction de la convention avec



Depuis de nombreuses années la Communauté de Commune des Baronnies en Drôme Provençale soutient l'association **Initiative Seuil De Provence Ardèche Méridionale**, qui vise à encourager la création, la reprise et le développement d'entreprises dans son territoire.

Le réseau Initiative a permis d'apporter un soutien financier à de nombreux entrepreneurs locaux, contribuant ainsi à la dynamisation économique des Baronnies.

Initiative Seuil De Provence Ardèche Méridionale accompagne les porteurs de projets du territoire en les guidant vers les acteurs clés dans la reprise ou la création d'une entreprise. Propose un financement par le biais d'un prêt d'honneur puis suit les porteurs de projets pour contribuer au bon développement de leur activité. Initiative met aussi son réseau au service des entrepreneurs.

Entre 2020 et 2023 **l'action d'Initiative a permis de financer 57 projets** dans l'ensemble du territoire des Baronnies (entreprises de plomberie, camping, location vélos, épicerie, boulangerie, maçonnerie, café, restaurant, institut

de beauté, traiteur, hôtel, paysagiste, travaux publics, etc.), de prêter 549 666 € à taux zéro et de créer ou maintenir 194 emplois.

L'association dispose de locaux permanents à Nyons. Elle assure également des permanences régulières à Buis-les-Baronnies

En renouvelant cette convention pour les trois prochaines années, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale confirme son soutien auprès des créateurs d'activités et sa volonté de s'appuyer sur les acteurs économiques compétents tels que le réseau Initiative.



Des aides pour soutenir le développement des entreprises

La loi NOTRe du 7 août 2015 a réorganisé les interventions des collectivités territoriales en matière de développement économique. La **Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale** intervient dorénavant en matière d'aide à l'investissement, de soutien et d'appui aux orientations de développement économique portées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aides aux conseils

Un accompagnement individuel et sur mesure

Dans la même logique que pour le réseau Initiative France, la Communauté de communes a souhaité s'appuyer sur des organismes compétents en matière d'accompagnement technique auprès des entreprises

La collectivité a ainsi noué un **partenariat étroit avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme** pour que les entreprises des Baronnies puissent bénéficier de conseils pour le développement de leurs structures.

Les Conseillers techniques de deux compagnies consulaires peuvent ainsi apporter une expertise dans des domaines très divers tels que :

- Adapter sa stratégie au contexte actuel.
- Réaliser un diagnostic de son entreprise pour identifier ses points de fragilités.
- Améliorer sa présence en ligne.
- Rendre l'aménagement de son espace de vente plus efficace.
- Optimiser ses marges en restauration, calculer ses prix au plus juste et construire une carte attractive.

Une soixantaine d'entreprises des Baronnies devrait bénéficier de cet accompagnement sur la période 2024-2026.



Aides à l'investissement des entreprises des Baronnies

Un soutien financier pour les investissements des entreprises commerciales et artisanales du territoire.

Ces aides sont co-financées par la Communauté de Communes et la région dans le cadre du dispositif « **Financer mon investissement commerce et artisanat** ». Elles sont appliquées directement à l'investissement des entreprises pour des travaux d'aménagement, de rénovation, d'accessibilité ou l'acquisition d'équipements.

Les dépenses subventionnables sont plafonnées à 30 000 € HT avec un seuil minimum d'investissement de 10 000 € HT par entreprise.

Le taux de subvention est de 30 % dont 10 % de la CCBDP et 20 % de la Région.

Attention, il est indispensable d'anticiper et de déposer son dossier de demande de subvention avant d'engager les travaux.

i Pour en savoir plus sur les conditions d'éligibilité, contactez :

Service développement économique - CCBDP
Cassandra BONNIN
T. 04 75 26 97 72
c.bonnin@cc-bdp.fr

i Votre contact **CMA**

CMA de la Drôme
Angeline MOULIN
T. 04 75 48 72 42
angeline.moulin@cma-auvergnerrhonealpes.fr

i Votre contact **CCI**

CCI de la Drôme
Carine LAMERAND
T. 04 75 00 44 73
c.lamerand@drome.cci.fr

ACTUALITÉS

À la rencontre des entreprises

Retour en images sur la tournée de visites des entreprises accompagnées par la CCBDP avec Frédéric RÉGNIER, Président et Patrice BENOÎT Vice-Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Drôme.

Des visites constructives qui ont permis à Frédéric RÉGNIER, Patrice BENOÎT, Thierry DAYRE et Jean-Jacques MONPEYSSSEN de rencontrer les dirigeants des entreprises et leurs salariés, tous acteurs de l'économie de notre territoire. Leur vitalité et leur énergie confirment le bien-fondé des outils d'accompagnement qui ont été mis à leur disposition pour les soutenir dans le renforcement et/ou dans la création de leurs entreprises. Merci à eux pour leur travail et pour leur accueil.



Plus d'infos
www.cc-bdp.fr

Rallye des entreprises

Une journée à la découverte des entreprises du territoire pour les demandeurs d'emploi.

La Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale, le Département de la Drôme, la Mission Locale Drôme Provençale, Cap Emploi et France Travail ont organisé une journée de découverte des entreprises de Nyons à destination des personnes en recherche d'emploi, de reconversion, d'orientation.

Une vingtaine de personnes ont participé à ces rencontres. L'objectif était de leur faire découvrir les activités, les métiers et les perspectives de recrutement proposés par les entreprises participant à la journée.

Merci aux six entreprises nyonsaises, qui ont accepté d'ouvrir leur porte :

| | | |
|------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Connexion Boulanger | Chausson Matériaux | Distillerie Bleu Provence |
| Garage Begot | La Fabrique | Sanisphère |

Cette journée a rencontré un fort succès tant auprès des participants que des chefs d'entreprises.

Une **deuxième édition** est prévue en octobre 2024.

Renouvellement de la convention de partenariat entre la CCBDP et la CMA

Au travers de cette convention, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme peut apporter une expertise technique auprès des entreprises artisanales des Baronnies dans de nombreux domaines (stratégie, numérique, ...).



Du côté de la Petite-Enfance

Soucieuse du bien être, de l'équilibre et de l'éveil des tout jeunes citoyens, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale engage plusieurs actions qui faciliteront leur vie et celle de leurs parents. À savoir :

- La reprise en gestion directe des microcrèches des **Pilles** et de **Montbrun-les-Bains** ;
- L'ouverture d'une microcrèche "nano crèche" 6/8 enfants, à **Séderon**, à partir de septembre 2024 ;
- Des réaménagement des locaux des **P'tits Bouts** (distinction ALSH – microcrèche et espaces communs) à **Nyons** (étude CAUE en cours) ;
- Des réaménagements des cuisines et des espaces extérieurs aux **Frimousses** à **Rémuzat** (étude CAUE en cours) ;
- La poursuite du projet de construction de la crèche à **Montbrun-les-Bains** (étude CAUE en cours) ;



Les agents des crèches et microcrèches
À la CCBDP Printemps 2024

Le démarrage des travaux de la nouvelle crèche **Les Souris Vertes** sur la commune de **Buis-les-Baronnies**.

Aussi, cet été comme les étés précédents, les équipes des crèches et micro-crèches accueillent les tout petits.

Les **P'tits Bouts** mettront l'accent sur les jeux d'eau et les activités piscine pour pallier aux grosses chaleurs.

L'accueil des enfants de 2 ans ½ qui viennent des **crèches et microcrèches** y est assuré par l'équipe dans une démarche de continuité d'accueil, tremplin de l'été avant le grand saut en école maternelle.

Les enfants sont également accueillis dans les crèches **Les Petits Lutins** à Nyons et **Côté Soleil** à Mirabel-aux-Baronnies, ainsi que dans la Microcrèche **À Petits Pas** aux Pilles.

Durant la fermeture des crèches **Les Petits Lutins** et **Côté Soleil** (du 5 au 23 Aout), un accueil estival pour les enfants de 2 mois ½ à 3 ans est proposé par la microcrèche **Créalinou**, installée pour cette période dans les locaux de la crèche **Les Petits Lutins** à Nyons.

Plus d'infos :
T. 07 72 32 55 17



Du côté de l'Enfance Jeunesse



Éric RICHARD
Vice-Président en charge de l'Enfance Jeunesse

Pour les enfants, un service d'accueil de loisirs, qui se décline sur le territoire du 8 juillet au 23 août :

- L'accueil des 6-13 ans au **Centre de loisirs des Guards** à **Nyons** où vivre ensemble et coopérer en libre expression est au programme.
- L'accueil des 3-12 ans aux **Petits Loups** entre **Montbrun-les-Bains** et **Séderon** où l'on soigne les liens avec la nature, la faune et la flore locales.
- Les plus grands profiteront des possibilités de **séjours colos apprenantes** : escalade à Orpierre et natation à Rosans.
- Les plus petits vivront l'expérience de **nuitées dans les accueils**.



Les agents du Pôle ENFANCE JEUNESSE et CTEAC

Pour la jeunesse, tout l'été 2024 :

- Un accompagnement pour les organisateurs du **festival de musiques actuelles « MIRABILIS »** qui se tiendra les 30 et 31 août 2024.
- Des **événements jeunesse partenariaux** (jeux bas d'immeuble à Nyons, les présences aux Tuves de Buis).
- **ID 2 Jeunes** : des sorties, des bivouacs ou des séjours, les jeunes imaginent leurs loisirs avec le SASÉ ! (sase@cc-bdp.fr) ;
- Pour **Planète Jeunes**, se rapprocher de la coordination Enfance Jeunesse.

Plus d'infos :
T. 07 85 54 24 56

ACTUALITÉS

Du côté de l'éducation aux arts et à la culture



Roland PEYRON
Vice-Président en charge
de la CTEAC

La Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) portée par la CCBDP et soutenue par l'Etat (DRAC* - Éducation Nationale), le Département de la Drôme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme, le Parc Naturel régional des Baronnies provençales a permis cette année encore de promouvoir l'accès à la culture partout et pour tous les habitants du territoire intercommunal. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en place avec les communes, les associations et les habitants.



Une résidence artistique Le Très Grand Film

Depuis le début de l'automne 2022, la compagnie **KompleX Kapharnaüm**, en résidence artistique, arpente le territoire, récolte scénarii, images de courts-métrages et Très Grands Tournages. En itinérance et en lien étroit avec artistes, associations, habitants et communes, des séances de prises de vues ont été organisées dans plusieurs communes. En moyenne, 80 participants par commune, ont assisté aux Très Grands Tournages organisés de février à juin 2024 à **Buis-les-Baronnies, Mirabel-aux-Baronnies, Montbrun-les-Bains** et **Rémuzat**.

Un appel à projet Cultures en Baronnies

Les Associations **Zig-Zag** (danse et arts vivants), **La Baronne** (réseau culturel local), **Evènement Ciel** (culture et sport), **Contes et Rencontres**, et **Noonsi Productions** (soutien pour la structuration professionnelle) ont été accompagnées par la CTEAC sur l'exercice 2023/2024.

Pour l'appel à projet 2024/2025, cinq dossiers ont été retenus.

Un espace de rencontre à destination du réseau culturel du territoire

La CTEAC a animé 3 rencontres sous forme de Comité Coopératif avec **la Baronne**, coopérative des cultures en Drôme Provençale qui ont eu lieu aux **3 Platanes à Nyons**, au **Petit coin à Saint Ferréol** et au **Vélo Rouge à Vercoiran**. Ces rencontres à destination des acteurs culturels ont pour objectif de partager pratiques et expériences, de se former et de développer des projets en commun.

Vers l'élaboration d'un Projet Culturel de Territoire (VPCT)

La CCBDP s'est engagée dans l'élaboration du Projet Culturel de Territoire des Baronnies à horizon 2026. Outil au service du territoire, le PCT s'inscrit dans le projet de territoire de la collectivité.

Perspectives CTG (Convention Territoriale Globale)

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Concrétisée par la signature d'un accord entre la **Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme** et la **CCBDP**, la CTG se fixe des cadres d'actions pour toucher **tous les thèmes englobés par la "branche famille"**.

Adapter le projet social aux besoins des habitants, rendre visibles les interventions des acteurs sur le territoire et favoriser leur coordination sont les principaux objectifs que la convention se doit d'atteindre.

La **feuille de route** pour l'année 2024 a été rédigée par les équipes de pilotage de la CTG. Elle est **disponible sur le site de la CCBDP**.



Pascale ROCHAS
en charge de la **Convention
Territoriale Globale - CCBDP**

LES AUTOCARS DU PETIT NICE
S.A.S. CHAUVET
5, rue de Vernejoul - 26110 NYONS
Tél. 04 75 26 35 58
Mail : autocarsdupetitnice@hotmail.com

GARAGE BEGOT ERIC
ENTRETIEN - REPARATION - CARROSSERIE - VENTE - SINISTRE ASSURANCE
185, allée des Rassades - Zac du Grand Tilleul 26110 Nyons
04.75.28.83.38 - eric.begot0961@orange.fr

EIFFAGE
ROUTE
Travaux Publics & Privés
Voirie - Terrassement - Réseaux
Site Industriel le Millénaire
178 Chemin des Terres du Château
84430 MONDRAGON
Tél. : 04 90 30 97 26 - www.eiffage.com

Weldom
ensemble, c'est mieux
Le plaisir de Bricoler - Le plaisir de Décorer - Le plaisir de Jardiner
Route de Montélimar - C.C Les Oliviers - NYONS
Tél. 04 75 28 17 68

DÉPÔT LÉGAL À PARUTION

af
COMMUNICATION
ÉDITION ET RÉGIE PUBLICITAIRE

Régie Publicitaire

04 75 51 88 40 - Fax 04 75 53 75 65

Info@afcommunication.com

SIÈGE SOCIAL
10 allée Hispano Suiza | ZA de Fortuneau
26200 MONTÉLIMAR

Bureaux secondaires : Bordeaux, Lyon et Strasbourg

L'éditeur ne garantit pas le caractère exhaustif des informations contenues dans ce bulletin et remercie par avance les lecteurs de leur indulgence.



www.afcommunication.com

Vous ne recevez pas le magazine intercommunal ?

Vous pouvez :

- Vous rendre dans votre mairie ou à la Communauté de communes
- Le lire dans les publications du site www.cc-bdp.fr
- Contacter le service communication à l'adresse ci-dessous par téléphone ou par mail

Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale
Service communication
Les Laurons - 170 Rue Ferdinand Fert - CS 30005 - 26111 Nyons cedex
T. 04 75 26 90 78
contact@cc-bdp.fr



Baronnies Drôme Provençale Magazine - N°13 / Juin 2024

Directeurs de la publication :
Thierry DAYRE, Michel GREGOIRE, Claude BAS, Alain NICOLAS
Rédaction : Service Communication CCBDP
Mise en page : Service Communication CCBDP
Conception graphique : Fuzz design - AF COMMUNICATION
Régie publicitaire / Édition : AF COMMUNICATION
Crédit photographique : CCBDP - Service Communication - C. VANTARDOO - OT
Tirage : 13 000 ex. ç
Dépôt légal à parution



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Baronnies
en drôme provençale

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
REMERCE L'ENSEMBLE DES ANNONCEURS
AYANT CONTRIBUÉ À CETTE ÉDITION.

Baronnies
le plein d'émotions

DROME
PROVENÇALE

Baladez,
Bougez,
curieux !*

*Réservation



www.baronnies-tourisme.com

Nos offices : Nyons : 04 75 26 10 35 / Buis-les-Baronnies : 04 75 28 04 59

Montbrun-les-Bains : 04 75 28 82 49 / Rémuzat : 04 75 27 85 71 / Mirabel-aux-Baronnies : 04 75 27 58 10

Point infos : Sahune : 04 75 26 79 05 / Vinsobres : 04 75 26 53 83

Vous souhaitez valoriser votre activité auprès de nos vacanciers mais vous n'avez pas le temps de gérer les inscriptions ?

Nous vous proposons de promouvoir nous-mêmes vos activités et visites accompagnées qui se déroulent de façon régulière, via un outil de réservation accessible dans les offices de tourisme et par les prestataires d'activités et hébergeurs.

Contactez Nathalie - Responsable partenaire - 04 75 26 10 35 - nathalie@baronnies-tourisme.com